

PROCES VERBAL DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18.07.2023

à 18h00 salle de réunion de la mairie d'Arreau

Présents (37) : PUCEL Matthieu (à partir de la délibération n° 2023-72), PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, GAILHARD Christophe, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, LAIREZ Céline, SOULE-ARTOZOUL Rosa, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Absents excusés (18) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, FOURTINE Didier.

Procurations (7) :

- DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri
- ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
- FINES Frédéric à MALERE Hélène
- CARTAN Olivier à PELIEU Michel
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- AIZIER Philippe à MIR André
- NARS Aline à DARAN René

Quorum : 37 membres présents sur 62 en exercice

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20.06.2023 ;
- Compte rendu de décisions du bureau communautaire du 04.07.2023 ;
- BUDGET PPAL – DM n°1
- BUDGET OM – DM n°1
- Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 – Validation et cosignature
- Candidature PETR – AMI Office de tourisme et des mobilités - Lettre de soutien CCAL
- CTG – Renouvellement élus référents CTG
- ENFANCE JEUNESSE – Mise à jour règlements de fonctionnement EAJE
- ENFANCE JEUNESSE – Tarifs EAJE Gribouille
- Contrat de location longue durée de véhicule + contrat de régie publicitaire sur véhicule loué
- Choix entreprise sciage bois local pour construction CIS
- Résiliation conventions liées à la compétence collecte des ordures ménagères.
- Questions diverses.

P CARRERE donne lecture des procurations.

Monsieur Alain RIVIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20.06.2023

VOTE A L'UNANIMITE

P CARRERE donne lecture des décisions prises lors du bureau communautaire du 4 juillet 2023. Il en profite pour remercier Jean Mouniq pour son accueil au refuge d'Orédon.

Arrivée de Matthieu PUCEL à 18h10

N GOUBE et C DELOM présentent le bilan des actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre de la CGEAC (convention généralisée d'éducation artistique et culturelle).

Il est convenu d'adresser ce bilan à tous les conseillers communautaires.

A SERMET indique que politiquement on aborde l'art de manière élitiste. Il faut le mettre plus en avant. Il faut remettre l'art dans le travail. Derrière toutes les matières concrètes, il y a une matière artistique. C DELOM ajoute que le sujet de l'eau au travers du film vu à Loudenvielle permet de mieux prendre conscience du patrimoine immatériel, patrimoine humain dont les enfants sont acteurs.

JB DUBARRY souligne qu'il faut réfléchir à ce que peut représenter l'artistique sur notre territoire. Il y a beaucoup d'intérêt pour qu'on y travaille. Il n'y a pas que la CGEAC. Le Fonds national d'art contemporain, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la CAF, l'Education Nationale. Il faudrait saisir ces partenaires pour soutenir le tissu associatif et ainsi les artistes locaux, les résidences artistiques impactent les visiteurs, il y a une réflexion à mener autour de tout ça.

P CARRERE souligne le travail remarquable de Laurence et Cécile du PAH et les remercie.

C DELOM précise que la procédure de renouvellement de la convention PAH est en cours. Des travaux vont être menés. On y reviendra plus tard.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

L RICARD présente les modifications des inscriptions budgétaires.

VOTE A L'UNANIMITE

BUDGET ORDURES MENAGERES – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Présentation par L RICARD des modifications.

VOTE A L'UNANIMITE

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028 – VALIDATION ET COSIGNATURE

M BEYRIE explique que ce contrat suit le précédent. La Région a souhaité poursuivre le travail avec le PETR et les 3 EPCI. Il s'appuie sur ce que chaque CC définit pour son projet de territoire. Il a été voté en comité syndical du PETR et si la CCAL vote, la région devrait le valider lors de sa prochaine commission permanente.

VOTE A L'UNANIMITE

CANDIDATURE PETR – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OFFICE DE TOURISME ET DES MOBILITES

M BEYRIE informe qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le CRTL (Comité Régional du Tourisme et des Loisirs). Au niveau du PETR, on a représenté l'ensemble des offices de tourisme et elle a le plaisir de nous dire que nous sommes lauréats. Une quinzaine de projets ont été retenus par la Région.

Offre de mobilités particulières différentes, cet accompagnement sera fait par le CRTL Occitanie. Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a retenu une étude CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour savoir comment mieux gérer les flux touristiques.

C DELOM ajoute que la Région est très impliquée sur les mobilités alternatives, Occitanie Rail Tour (trophée) pour faciliter le transport intra Occitanie des touristes et des habitants. Il précise que l'année prochaine des bus seraient intégrés à ce programme Rail Tour.

VOTE A L'UNANIMITE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ELUS REFERENTS CTG

P CARRERE rappelle que la CTG a été signée en 2019. Elle est arrivée à terme, il convient donc de la renouveler (par tacite reconduction). Lors du dernier bureau communautaire, nous avons discuté du renouvellement de certains élus référents à savoir : Caroline PETIT à la place de M. Albert BAZERQUE (ancien maire de Sarrancolin), Aline NARS à la place d'André MIR, Maryse BEYRIE, Nadine DESMARAIS, Olivier CARTAN, Jean-Louis ANGLADE, Philippe CARRERE resteraient titulaires.

VOTE A L'UNANIMITE

ENFANCE JEUNESSE – MISE A JOUR REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT EAJE

P CARRERE indique qu'il a fallu remettre à jour tous les règlements de fonctionnement des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) car les règles de la CAF ont évolué et sont basées sur plus de souplesse pour les familles. Tout est contrôlé par la CAF et cela a imposé une révision de ces règlements de chaque structure.

VOTE A L'UNANIMITE

ENFANCE JEUNESSE – TARIFS EAJE GRIBOUILLE

P CARRERE explique que désormais les 3 crèches sont soumises au tarif PSU (Prestation Sociale Unique). Ce barème est paramétré au nombre d'heures réellement réalisées.

VOTE A L'UNANIMITE

CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULE ET CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE SUR VEHICULE LOUE

P CARRERE informe que pour les structures enfance jeunesse, il nous est imposé de nourrir les enfants. On a déjà demandé à LUIGI FABRIC la fourniture de repas mais il ne fait pas la livraison. Pour cet été nous prêtons le Kangoo de la CCAL mais ce n'est pas une solution pérenne et durable. La société INFOCOM-FRANCE nous a fait une proposition de location longue durée d'un véhicule gratuitement (Kangoo électrique 5 places) et en contrepartie il y a de la publicité sur le véhicule.

E PICHON demande quel sera le type de publicité.

P CARRERE lui répond que cela dépendra des annonceurs qui auront été trouvés.

A DUNAN souligne que la CCAL n'aura aucun droit de regard sur le choix des annonceurs et cela la dérange car politiquement il y en a certains qu'elle ne souhaite pas.

A MIR précise, par expérience, que c'est compliqué de trouver des annonceurs donc il ne pense pas qu'on puisse faire les difficiles, à moins de payer nous-même la voiture.

S RAHALI souhaite qu'on leur demande plus de précisions.

A SERMET ajoute que politiquement ça l'interroge. Si c'est Bolloré qui floque la voiture, ça le dérange. Il faut faire attention d'un point de vue politique car il appelle à voter à l'extrême droite et il est dans tous les secteurs.

P CARRERE souligne que, sous réserve qu'ils trouvent des annonceurs, il ne faudra payer que les assurances, carburant et entretien.

M CHAZOTTES n'est pas d'accord pour faire de la pub pour n'importe qui.

L RICARD rappelle que l'achat d'une voiture, vu les finances de la CCAL, n'est pas envisageable et cette solution paraît donc plus judicieuse.

VOTE A L'UNANIMITE DEUX ABSTENTIONS (A DUNAN et M CHAZOTTES)

CHOIX ENTREPRISE SCIAGE BOIS LOCAL POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

P CARRERE propose qu'on retienne l'entreprise SANGUINET qui achèterait le bois de Barrancoueu par l'intermédiaire de l'ONF. Ce projet a fait l'objet d'une fiche ATIS au niveau du PETR (contrat Leader) pour trouver un financement.

Il remercie le travail de Julie DUBARRY et Léa PRADINES.

VOTE A L'UNANIMITE

RESILIATION DES CONVENTIONS LIEES A LA COMPETENCE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Il est proposé de résilier les conventions avec Aragnouet et Saint Lary pour la gestion de la collecte des ordures ménagères. Elles n'ont plus lieu d'être puisque nous avons transféré la compétence au SPECTOM.

VOTE A L'UNANIMITE

INSTITUTION D'UNE REDEVANCE SPECIALE POUR LES DECHETS NON MENAGERS

P CARRERE explique que la commission environnement s'est réunie le 17 juillet et il est proposé de travailler sur la réduction des tonnages et sur l'établissement d'une redevance spéciale à l'adresse des professionnels.

Une réunion avec le SPECTOM est prévue le 27 juillet en présence du bureau d'études ECOGEOS pour établir un plan de travail à ce sujet.

Le président rappelle que la priorité des priorités c'est l'instauration de cette redevance spéciale afin de faire baisser la TEOM des usagers. La commission a souhaité que cette priorité soit exécutable rapidement avant de proposer le budget 2024 car le taux de 14% pourrait augmenter fortement. La commission environnement propose d'être très concret très rapidement pour aller chercher au moins l'excédent reporté sur l'exercice 2023 (200 000€).

Le président propose à l'assemblée de voter la priorité de cette proposition pour qu'elle soit exécutable au budget 2024.

VOTE L'UNANIMITE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS CCAL AU SPECTOM

P CARRERE rappelle que suite au transfert de la compétence au SPECTOM, la CCAL doit désigner des représentants supplémentaires. Il manque 7 titulaires COLLECTE et 4 suppléants COLLECTE.

Sont donc désignés :

Titulaires COLLECTE : R DARAN, P CARRERE, L RICARD, JM ISOART, N LACAZE, B DESCOUENS et J VALENTIAN.

D GALAUP remplace B DESCOUENS en tant que représentant suppléant TRAITEMENT.

Suppléants COLLECTE : M PUYAU, R SOULE-ARTOZOUL, A RIVIERE, MJ RODRIGUEZ.

VOTE A L'UNANIMITE

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

P CARRERE explique qu'il s'agit de la convention avec LUIGI FABRIC pour la fourniture des repas à l'AIREL.

VOTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

OPAH

J MOUNIQ informe que pour l'OPAH, le nouveau prestataire ne semble pas donner entière satisfaction. P CARRERE lui répond qu'il va se renseigner pour voir où en sont les dossiers.

OTC PYRENEES 2 VALLEES

P CARRERE fait part que la directrice de l'OTC P2V a finalisé la brochure « L'Echappée » dans laquelle on retrouve tous les villages du territoire.

URBANISME

A MIR souhaiterait savoir où on en est du recrutement pour remplacer Laurent Bazerque.

P CARRERE indique que le poste n'est pas encore publié.

A MIR souligne qu'il y a urgence car beaucoup de demandes en attente.

P CARRERE lui répond que la CCAL va s'en occuper et qu'en attendant elle transmet les demandes à la DDT.

ECO SYMBIOTIQUE/PROJET DE TERRITOIRE

M CHAZOTTES a des réflexions à faire et notamment concernant le déménagement du PAH. L'assemblée a voté ce déménagement pour économiser 12 000€ de loyer alors qu'Ancizan a une position centrale sur le territoire. Il rappelle que lors du budget de 2021, on a voté la dépense de 37 500€ pour payer le bureau d'études La CléProactive pour l'économie symbiotique. Les préoccupations sur l'eau, l'habitat, les déchets, les transports. Ce projet n'est pas hors sol mais notre inaction est flagrante ! l'augmentation des températures va vite arriver. Notre collectivité peut agir. Le projet, les actions à mettre en œuvre sur notre territoire sont écrits. Il faut que chacun s'empare du sujet.

P CARRERE lui répond que le but de la CCAL est de mener ce projet à bien petit à petit.

N LACAZE souligne qu'il y a un travail en cours sur les diagnostics des réseau d'eau potable.

P CARRERE rappelle qu'on a choisi du bois local pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours. A BRUNET, Maire d'Ilhet, a fait la même chose dans sa commune.

Pour l'habitat il y a un gros travail de l'OPAH, de l'ADIL65, du CD65 et de la Région. On ne va jamais assez vite et assez loin mais de nombreuses mairies sont sur des projets de rénovation énergétique. 34 communes sur 46 ont fait appel au SDE65 pour des diagnostics thermiques. De nombreuses mairies ont choisi d'éteindre l'éclairage public le soir. Toute rénovation d'un bâtiment communal est assortie d'une réduction d'énergie. Ce n'est pas assez rapide mais les communes travaillent. Je ne crois pas que nous soyons hors sol. Il faut communiquer mieux, il faut aller plus loin mais ne soyons pas pessimistes outre mesure.

Pour le PAH, cela a été voté sur proposition de la commission des finances, et il faut appliquer les votes. L'attachement au PAH qui a préfiguré notre territoire est entier. Les communes ont magnifiquement rénové leur patrimoine et particulièrement les édifices religieux. On peut faire mieux mais on ne s'est pas trompé.

A MIR conforte les propos du Président. Il se fait des choses dans les communes dont l'énergie, l'état des lieux sur la biodiversité à St Lary. Peut-être que nous ne sommes pas allés au bout, on pourrait faire un constat commune par commune et le rapprocher au niveau du territoire mais on n'en est pas au stade zéro.

C DELOM souligne que le dossier mobilité douce est resté sans effet. Pour lui c'est une priorité.
M BEYRIE ajoute qu'on ne doit pas être pessimiste. Beaucoup de choses se sont faites, chaque commune a su mettre en œuvre des actions. La CCAL ne peut pas être le transfert de ce que ne peut pas faire la commune. La CCAL ne peut pas tout faire. Il y a des choses qui nous fédèrent l'eau, les déchets. Les déchets vont largement grever notre budget il faut travailler sur ces dossiers ensemble. En ce qui concerne les mobilités, le PETR s'est emparé du dossier. C'est un travail également au niveau départemental.

P CARRERE précise qu'on pêche un peu dans la communication à montrer ce que nous faisons.

M CHAZOTTES rajoute que sur l'ordinateur, le plan d'action est fait pour les 6 mois, 1 an, 2 ans à venir mais toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens pour les mettre en œuvre. Les petites communes n'ont pas de techniciens donc ce n'est pas simple.

P CARRERE lui rappelle que le SDE65, l'ADAC sont là justement pour les aider.

DIVERS

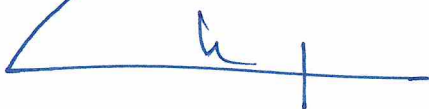
A SERMET intervient pour appeler à la vigilance. Il rappelle pendant le COVID les violences faites aux femmes, les antivax, il y a quelque chose qui déconne. Il mentionne le reportage sur France 5 « la fabrique du mensonge ». Il ajoute que l'extrême droite est derrière tout ça. Il indique que les élus vont devoir se positionner lors des prochaines élections. Cela va être compliqué pour la démocratie.

P CARRERE souligne que ce n'est pas un sujet communautaire.

A SERMET ajoute qu'il les aura averti !

LA SEANCE EST LEVEE A 19H45

Le Président,
Philippe CARRERE

A blue ink signature consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.

Le Secrétaire,
Alain RIVIERE

A blue ink signature consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a circular flourish at the end.